



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES
SECTION DE BIOLOGIE

Séjour d'initiation à la recherche n° 14B670

Nom et prénom de l'étudiant-e :

N° immatriculation :

Etude : **Bachelor en biologie**

Laboratoire d'accueil :

Enseignant responsable :

Superviseur :

Sujet du stage :

.....

.....

Période & nombre d'heures :

.....

Signature de l'étudiant-e :

**Signature de l'enseignant
responsable** :

Genève, le

APRES avoir effectué le «stage», la validation de crédits ECTS nécessite une attestation écrite du responsable du «stage» contenant un descriptif sommaire du travail effectué, une appréciation du travail de l'étudiant-e, et l'indication du volume réel de travail investi (dates de début et fin de «stage» et nombre d'heures total).

Le calcul des ECTS se fait par la conseillère académique de la Section sur la base de 6 ECTS pour un «stage» d'un mois à plein temps (160 à 180 heures). Ces crédits peuvent être pris en compte dans les crédits des cours à choix libre du bachelor ou du master en biologie. Toutefois, la Section attribue un maximum de 6 ECTS par stage, même si la durée du stage se prolonge au-delà d'un mois.

Les «stages» rémunérés ne permettent pas de valider des ECTS.

**Signature de la conseillère académique
de la section de Biologie** :

Genève, le